ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre des mesures économiques face au covid-19

Question écrite n° 28285

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la mise en œuvre des mesures annoncées pour faire face à l'épidémie de covid-19. En effet, le Gouvernement s'est engagé à lutter contre les faillites, notamment des plus petites structures comme celles des artisans et des commerçants. Or, parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui ont déposé des dossiers pour bénéficier du fonds de garantie ou encore du prêt garanti par l'État, sans avoir obtenu la moindre réponse des services de l'État. Cette absence de retour est grandement préjudiciable, d'autant que de nombreuses banques ne soutiennent pas les entreprises les plus fragiles dans le contexte actuel. Une situation inacceptable qui devrait entraîner des sanctions. Ainsi, il lui demande d'améliorer, sans tarder, le suivi des demandes des entreprises et l'accueil téléphonique trop souvent saturé afin d'assurer une meilleure prise en charge.

Données clés

Auteur : M. Maxime Minot
Circonscription : Oise (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28285
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 avril 2020, page 2734
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)